



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 063-256300187-20231214-2023_12_49-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
14/12/2023

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Remplacement d'un membre du Bureau et de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Délibération
n° 2023-12-49

Monsieur le Président explique à l'assemblée que Monsieur Didier COMBES a démissionné de ses fonctions d'élu à la mairie d'Entraigues. RLV a donc désigné un nouveau délégué pour le remplacer.

Date de convocation :
30/11/2023

Au sein du SBL, il doit être remplacé au Bureau et à la CAO dont il était membre. Monsieur le Président demande s'il y a des candidats pour chacun de des postes.

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 44
Nombre de suffrages
exprimés : 52

Monsieur Roland GRENET (délégué de Riom Limagne et Volcans) propose sa candidature au Bureau et à la CAO.

Le comité Syndical doit voter pour donner son accord.

DELIBERATION

VOTE :
Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

Le comité syndical, les explications entendues et après en avoir délibéré :

- Désigne **Monsieur Roland GRENET** comme membre du Bureau en remplacement de Monsieur Didier COMBES,
- Désigne **Monsieur Roland GRENET** comme membre de la CAO en remplacement de Monsieur Didier COMBES.

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**

Le Président,
René LEMERLE

